

RENTREE 2021 FICHE DE PRESENTATION

UAI :

Type établissement : COLLEGE

Nom établissement : MARCEL PAGNOL

Adresse : 44, Rue Charles de Gaulle

Commune : 69310 – PIERRE BENITE

Tél : 04/72/39/25/81

Mail : ce.0690076H@ac-lyon.fr

Descriptif général de l'établissement :

Le collège Marcel Pagnol se situe sur la commune de Pierre-Bénite dans une zone résidentielle. Le secteur de recrutement correspond à la commune de Pierre-Bénite qui comprend un quartier politique de la ville fortement peuplé. Le collège fait face à un fort évitement de la carte scolaire, par l'inscription dans l'enseignement privé. La mixité sociale s'en trouve fortement affectée.

Le réseau est constitué du collège, des deux écoles élémentaires et des trois écoles maternelles de la commune.

Les effectifs du collège sont fluctuants et se situent aux alentours de 315 élèves actuellement. L'établissement accueille des élèves allophones (UPE2A) et des élèves en situation de handicap (ULIS).

L'établissement est classé en zone prévention violence.

Contractualisation avec les autorités académiques :

Le collège Marcel Pagnol est entré en éducation prioritaire à la faveur de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire et de la création des réseaux REP et REP+. Le contrat de réseau, qui n'existait pas jusqu'alors, a été validé à la rentrée 2016 autour des axes suivants :

Axe de travail 1 : Créer une culture de réseau : développer les situations de travail et une culture professionnelle commune, penser la formation, l'accueil des nouveaux enseignants, les partenariats au niveau du réseau

Axe de travail 2 : Renforcer les apprentissages : développer un enseignement explicite dans la classe, mettre en œuvre une évaluation positive et bienveillante.

Axe de travail 3 : Améliorer le climat scolaire : aménager les espaces (intérieurs et extérieurs), lutter contre le harcèlement, apprendre l'altérité, responsabiliser les élèves dans la continuité du premier degré.

Le contrat d'objectif et le projet d'établissement ont été réécrits il y a trois ans et s'articulent autour des mêmes priorités.

Missions spécifiques et compétences requises :

Les enseignants sont volontaires pour élaborer et intégrer des dispositifs pédagogiques et éducatifs innovants.

Ils sont prêts à s'engager fortement dans un travail collaboratif, au niveau de l'établissement, du réseau et des partenaires (en particulier les écoles du réseau, les associations socio-culturelles locales, les partenaires éducatifs et sociaux).

Ils sont conscients de la dimension éducative de leur mission et travaillent en étroite relation avec tous les membres de la communauté éducative.

Ils sont dans une démarche d'éducation bienveillante.

Ils sont porteurs de pratiques pédagogiques innovantes et prêts à s'engager dans un travail de collaboration forte avec leurs collègues : interdisciplinarité, EPI, accompagnement personnalisé, projets de co-intervention, dispositifs de remédiation, accompagnement éducatif...

Les enseignants pourront être amenés à prendre en charge des missions de coordination et/ou de professeur référent :

- Dispositifs d'accompagnement (groupe ressource harcèlement, dispositif de prévention du décrochage, temps des parents, ...)
- Parcours éducatifs
- ...

Les enseignants feront preuve :

- d'une bonne aptitude à travailler en équipe et à innover,
- de capacités à construire un dialogue constructif avec les élèves et les familles,
- de la faculté à prendre du recul dans les situations difficiles.